|  |  |
| --- | --- |
|  | Décision |
| Pôle Données et décomptes |
| Route de Chavannes 33 |
| 1007 Lausanne |  |
| Tél. 021 557 06 00 | **RECOMMANDÉ Retour non recommandé**  Madame  «Sab\_R\_PP\_Firstname» «saB\_R\_PP\_LastName»  «saB\_A\_Street»  «saB\_A\_ZipCode» «saB\_A\_CityName»  p.a. Service des curatelles et tutelles professionnelles  ’NomCurateur’  Chemin de Mornex 32  1014 Lausanne |
|  |
|  |
| www.evam.ch |
| info@evam.ch |
|  |
| Dossier UA «naSocialGroup\_I» - RA «naB\_R\_Requester\_I» |
| Suivi par Groupe Fichier central |
| Tél. 021 557 06 00 |
| N/réf. |
| V/réf. SEM «saB\_OC\_OdrN» / «saB\_OC\_Ocra» |

Lausanne, le ’date’

Fin de prise en charge

« Sortie asile » – Entrée en force d'une décision de non-entrée en matière (NEM)

« Sortie asile » – Entrée en force d'une décision de rejet d’asile (débouté)

« Sortie asile » – Décision fédérale de la fin d’admission provisoire et de renvoi

Régularisation – Permis B art. 84 al. 5 LEI

Régularisation – Permis B art. 14 LAsi

Régularisation – Permis B par mariage/partenariat avec un ressortissant suisse ou permis C

Régularisation – Permis B par mariage/partenariat avec une personne permis B

Régularisation – Permis L par mariage/partenariat avec une personne permis L

Régularisation – Obtention du statut de réfugié statutaire

Régularisation – Obtention du statut de réfugié admis provisoire

Régularisation – Reconnaissance du statut d’apatride

Régularisation – Naturalisation

Transfert dans un autre canton

Madame,

vu la décision des autorités fédérales et/ou cantonales du ’date’ et entrée en force le ’date’,

vous ne remplissez plus les conditions posées à l’octroi de prestations d’assistance.

Dès lors, vous ne serez plus prise en charge par notre établissement, selon les modalités suivantes :

Assistance financière

Fin du droit aux prestations : ’date’.

Logement

Fin du droit aux prestations : ’date’.

Assurance-maladie

Fin du droit aux prestations : ’date’.

Dès cette date, notre courtier Swiss Risk & Care informera votre assureur, mentionné ci-dessous, qu’il doit procéder au transfert de votre police d’assurance directement à votre attention.

Dès cette date, votre futur assureur vous transmettra les documents utiles en lien avec votre police d’assurance / vos polices d’assurance.

La présente décision concerne

**Attention : choix des personnes concernées**

Nom Prénom Né(e) le Assurance N° assuré Franchise

«saB\_R\_PP\_LastName» «Sab\_R\_PP\_Firstname» «daB\_R\_PP\_Birthdate» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAS\_R\_PP\_LASTNAME» «Sas\_R\_Pp\_Firstname» «DAS\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

«SAM\_R\_PP\_LASTNAME» «Sam\_R\_Pp\_Firstname» «DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE» ’compléter’ ’compléter’ CHF ’compléter’

**Vous avez des questions ?**

Vous pouvez appeler le numéro inscrit dans l’en-tête de cette décision.

|  |  |
| --- | --- |
| Bases légales | * Articles 80, 82 et 85 LAsi, * Articles 2, 19 et 41 LARA * Normes d’assistance adoptées par le Conseil d’Etat * Guide d’assistance de l’EVAM |

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

|  |
| --- |
|  |







Annexes

« Informations utiles »

Copie

Dossier, assistant(e) social(e), antenne, pôle Enquêtes, chargée de projet "Héberger un migrant"

«naB\_R\_Requester\_I»«SAS\_R\_PP\_LASTNAME»«SAS\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAS\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naS\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»

Informations utiles

# Prise en charge selon votre nouveau statut et en cas de nécessité financière

## Motif « sortie asile » – Entrée en force d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ou d'une décision de rejet d’asile (débouté) ou d’une décision de fin d’admission provisoire et de renvoi

### Vous avez la possibilité de vous présenter personnellement, au guichet du Service de la population (SPOP), avenue de Beaulieu 19, 1014 Lausanne, afin de déposer une demande d'aide d'urgence.

## Motif régularisation – Permis B ou L, Mariage avec Permis C ou CH, Mariage communautaire ou obtention de la nationalité suisse par naturalisation

### Prière d'adresser toute demande au CSR (Centre social régional) ou au CSI (Centre social intercommunal) de votre région.

## Motif régularisation – Obtention du statut de réfugié statutaire, de réfugié admis provisoire ou d’apatride

### Prière d'adresser toute demande au Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne.

## Transfert vers un autre canton.

### Prière de vous adresser à la Police des étrangers de votre nouveau canton d'attribution.

# Assurance-maladie

## Motif « sortie asile »

### Vous êtes assuré(e) auprès de notre courtier en assurance jusqu’à la date mentionnée dans la décision. Au-delà, il vous appartient de déposer une demande d’aide d’urgence afin de pouvoir bénéficier à nouveau d’une couverture des frais médicaux.

### Vous êtes assuré(e) individuellement auprès d’une caisse-maladie, vos frais médicaux sont, en principe, couverts jusqu’à la date mentionnée dans la décision. Au-delà, il vous appartient de déposer une demande d’aide d’urgence afin de pouvoir bénéficier à nouveau de la couverture des frais médicaux.

### A défaut, il vous appartient de déposer une demande de subside pour l’assurance maladie auprès de l’agence communale d’assurances sociales de votre lieu de résidence.

## Motif régularisation ou transfert autre canton

### Vous êtes assuré(e) auprès de notre courtier en assurance, votre contrat sera transféré individuellement auprès d’une caisse-maladie sur notre demande. Vous recevrez un courrier de notre courtier au cours du mois suivant à ce sujet.

### Il vous appartient, le cas échéant, de déposer une demande de subside pour l’assurance maladie auprès de l’agence communale d’assurances sociales de votre lieu de résidence.

### Vous êtes assuré(e) individuellement auprès d’une caisse-maladie, les dispositions LAMal continuent à régir les conditions de votre contrat d’assurance, dont vous avez la pleine responsabilité

### Il vous appartient, le cas échéant, de déposer une demande de subside pour l’assurance maladie auprès de l’agence communale d’assurances sociales de votre lieu de résidence.

# Logement

## Motif sortie asile – Hébergement EVAM (centre, foyer ou appartement)

### Si l'entrée en force de votre décision de non-entrée en matière ou de renvoi est effective, vous devez, en principe, quitter le logement que vous occupez.

### **Frais de remise en état de l’appartement.** Nous vous refacturerons les frais éventuels de remise en état de l’appartement.

## Motif sortie asile – Hébergement non-EVAM

### Vous occupez un logement en bail privé ou un logement pris en charge par un tiers, l'établissement ne prend, en principe, aucun frais à sa charge.

## Motif régularisation – Hébergement EVAM – Foyer

### Vous êtes toujours hébergé(e) dans un foyer EVAM et vous devez le quitter. Selon l’art. 31 LARA, l'établissement est prêt à prolonger la durée de l’hébergement jusqu’à trois mois.

### En cas de demande de votre part, l'Unité Hébergement vous adressera une décision.

## Motif régularisation – Hébergement EVAM – Appartement

### Vous logez toujours dans un appartement EVAM et notre établissement souhaite conserver ce logement. Vous devez donc le quitter. Selon l’art. 31 LARA, lorsque l’assistance prend fin, l’établissement peut, par décision et moyennant indemnité, prolonger la durée de l’hébergement jusqu’à trois mois.

### Si vous deviez être assisté(e) et pris(e) en charge par une institution tierce (CSIR, CSR/CSI), nous vous demandons de bien vouloir demander à être soutenu(e) dans vos recherches de nouveau logement dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans ceux prévus par l'art. 31 LARA.

### Tant que vous logerez dans un appartement EVAM, vous serez considéré(e) comme un « client hébergé débiteur » pour le seul logement et traité(e) comme tel.

### Vous recevrez des bulletins de versement pour le paiement de la mise à disposition d'un lieu d'hébergement par notre Unité Hébergement, ceci jusqu’à votre départ définitif du logement EVAM.

### Nous vous informons que vous êtes tenu(e) d'informer notre Unité Hébergement de la date exacte de votre départ.

### **Frais de remise en état de l’appartement**. Nous vous refacturerons les frais éventuels de remise en état de l’appartement.

## Motif régularisation – Hébergement non-EVAM

### Vous occupez un logement en bail privé ou un logement pris en charge par un tiers, l'établissement ne prend aucun frais à sa charge.

## Motif transfert autre canton – Hébergement EVAM (centre, foyer ou appartement)

### Vous devez quitter le logement que vous occupez.

### **Frais de remise en état de l’appartement.** Nous vous refacturerons les frais éventuels de remise en état de l’appartement.

## Motif transfert autre canton – Hébergement non-EVAM (centre, foyer ou appartement)

### Vous occupez un logement en bail privé ou un logement pris en charge par un tiers, l'établissement ne prend aucun frais à sa charge.

# Dettes

## Motif « sortie asile »

### Nous vous rendons attentif(ve) au fait que si vous êtes redevable de dettes, celles-ci peuvent vous être réclamées en cas de retour en procédure d'asile ou de régularisation.

## Motif régularisation ou motif transfert autre canton

### Nous vous rendons attentif(ve) au fait que si vous êtes redevable de dettes, vous recevrez un courrier de l'Entité comptabilité à ce sujet.

«naB\_R\_Requester\_I»«SAS\_R\_PP\_LASTNAME»«SAS\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAS\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naS\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»«SAM\_R\_PP\_LASTNAME»«SAM\_R\_PP\_FIRSTNAME»«DAM\_R\_PP\_BIRTHDATE»«naM\_R\_Requester\_I»